



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE RESTRUCTURATION ET REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE DE CARHAIX-PLOUGUER

Commune de Carhaix-Plouguer

Par arrêté préfectoral du 26 mars 2024 **une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire sont organisées conjointement pour une durée de 26 jours consécutifs du lundi 22 avril 2024 à 9h00 au vendredi 17 mai 2024 à 17h30** au titre de la demande présentée par la commune de Carhaix-Plouguer concernant le projet de restructuration et de redynamisation du centre-ville, consistant en l'aménagement d'un parc arboré et végétalisé et l'implantation d'un cinéma au centre-ville, place du champ de Foire. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est la déclaration d'utilité publique du projet et la cessibilité des parcelles par arrêté du préfet du Finistère.

M. Christian Robert, expert indépendant, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Rennes. Il se tiendra à la disposition du public en mairie de Carhaix au service urbanisme 10 rue des Carmes (29270), lors de permanences aux jours et heures ci-après :

- lundi 22 avril 2024 de 9h00 à 12h00
- vendredi 10 mai 2024 de 15h30 à 17h30
- vendredi 17 mai 2024 de 15h30 à 17h30

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- en version papier au service urbanisme de la mairie de Carhaix, 10 rue des Carmes (29270) ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- en version numérique sur le site internet des services de l'État dans le Finistère à l'adresse suivante : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>
- sur un poste informatique à la préfecture du Finistère, DCPPAT, bureau des installations classées et des enquêtes publiques, 42 boulevard Duplex à Quimper, accessible aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Le public peut consigner ses observations et propositions relative à l'enquête publique pendant sa durée, sur le registre d'enquête publique à feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, au service urbanisme de la mairie de Carhaix, soit à l'attention du commissaire enquêteur par :

- courriel à l'adresse pref-consultation@finistere.gouv.fr
- courrier à la mairie de Carhaix, place de la mairie (29270)

Le dossier d'enquête parcellaire composé des pièces prévues à l'article R.131-3 du CECUP est déposé pendant toute la durée de l'enquête au service urbanisme à la mairie de Carhaix.

Les observations sur les limites des biens à exproprier sont consignées par les intéressés sur le registre d'enquête parcellaire à feuillets non mobiles côtés et paraphés par le maire ou adressées par correspondance au maire ou au commissaire enquêteur, par :

- courriel à l'adresse pref-consultation@finistere.gouv.fr
- courrier à la mairie de Carhaix, place de la mairie (29270)

Les observations parvenues avant 9h00 le jour de l'ouverture de l'enquête publique ou après 17h30 le jour de sa clôture ne peuvent être prises en considération.

À l'expiration du délai d'enquête et dans un délai d'un mois le commissaire enquêteur transmet au préfet les dossiers et registres d'enquête publique et parcellaire accompagnés :

- d'un rapport énonçant ses conclusions motivées sur l'utilité publique de l'opération, en précisant si elles sont favorables ou non.
- de son avis sur l'emprise des ouvrages projetés et du procès-verbal de l'opération, après avoir entendu toute personne susceptible de l'éclairer.